

[Voir la version en ligne](#)

Utopia 56

Cher.e.s bénévoles, cher.e.s donateur.rice.s, cher.e.s adhérent.e.s,

Nous sommes très heureux de vous annoncer le lancement de notre campagne annuelle de crowdfunding / financement participatif avec les Petites Pierres.

Réel levier d'action pour notre association, nous souhaitons donner un coup de pouce à notre nouvelle activité d'accueil des exilé.e.s dans les locaux de Lille et de Calais afin de les accompagner dans la durée avec un soutien juridique et social.

Toujours en adéquation avec nos valeurs fondamentales, notre action vient en complément des dispositifs existants saturés.

Découvrez la vidéo de présentation :

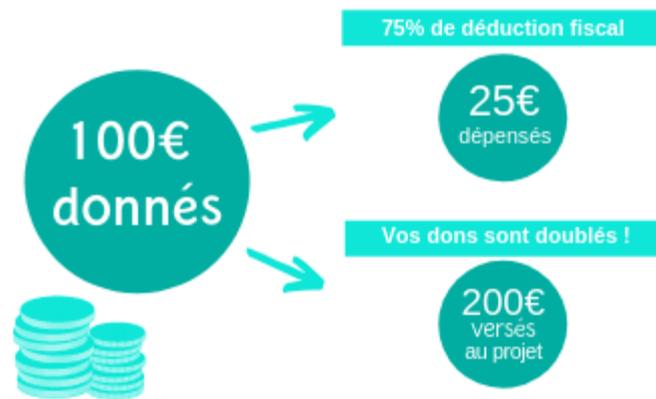


> Pour en savoir plus sur ce projet,
RDV sur la page des Petites Pierres <

Les Petites Pierres, c'est quoi ?

Une plateforme de crowdfunding, sans aucune commission, qui propose un système d'abondement : **si vous donnez 100 €, vous ne payez réellement que 25 €** (déduction fiscale de 75%*) **et ce sont 200 € qui sont versés à Utopia 56 !!**

* déduction fiscale de 75 % dans la limite de 536€. Au-delà, la réduction d'impôt est de 66 % dans la limite de 20 % de son revenu imposable. Pour une entreprise, son don fait l'objet d'une déduction fiscale de 60 % dans la limite de 0,5 % de son chiffre d'affaire. Pour chaque don, vous recevrez un reçu fiscal pour votre déclaration d'impôts.



Cette année, notre partenaire financier, le fonds de dotation des Petites Pierres, nous offre 7 500 € si nous arrivons à collecter entre nous 7 500 €.

Pour mieux accompagner les exilé.e.s dans la durée, aidez-nous à développer notre nouvelle activité de permanences juridiques et sociales en finançant 1 an de loyer de ces 2 nouveaux lieux d'accueil à Calais et à Lille !

Nous avons 30 jours pour collecter les 15 000 € nécessaires.

> Je fais un don qui compte double <

1er défi : 5 jours pour collecter 1 500 € !

Avant de pouvoir lancer la campagne sur les réseaux sociaux il faut qu'au moins **1 500 € soient déjà collectés** (10% du montant total) **pour créer un effet «boule de neige»**. Pour cela, nous avons besoin de vous !

C'est en partageant la campagne auprès de votre cercle de proches (amis, famille, collègues, ...) que nous pourrons atteindre ce premier palier. Votre soutien est primordial, vous êtes les ambassadeurs d'Utopia 56 ! **C'est à vous de jouer !**

Pour vous aider à partager auprès de vos proches :
téléchargez des exemples de messages
(email, texto, signature d'email) en cliquant ici

Si vous avez la moindre question, contactez-nous : crowdfunding@utopia56.com

Cet email a été envoyé à mecenas@utopia56.com.
Vous avez reçu cet email car vous faites partis des soutiens d'Utopia 56.

Se désinscrire

Envoyé par



© 2019 Utopia 56



Crowdfunding solidaire : rénover 5 logements pour des personnes handicapées et séniors à Mayotte

Le projet prévoit de réaliser des travaux d'amélioration et d'aménagement de 5 logements sur la commune de Sada à Mayotte. L'objectif est de favoriser le maintien à domicile, des mahorais âgés et en difficultés, dans des conditions dignes.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Sada souhaite s'adapter aux contraintes répondre aux besoins des résidents. Chaque logement nécessite une réhabilitation spécifique : réaliser une rampe d'accès, adapter les sanitaires, constituer des latrines, réaliser le carrelage dans la pièce principale, équiper la cuisine.

**SOUTENEZ LE
CCAS DE SADA
sur www.lespetitespierres.org**



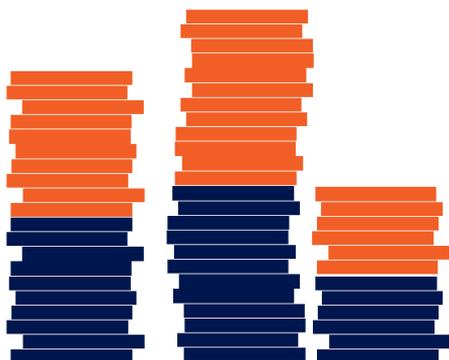
unccas  **les petites pierres**

*Le CCAS de SADA,
un établissement public communal, créateur de lien
social, à Mayotte*

Je donne à ce projet

Objectif : 20 000 €

La collecte sur [Les Petites Pierres](#)
permettra de financer la
rénovation de 5 logements pour
les personnes handicapées.
Cette campagne de
crowdfunding dure 90 jours !



Dons doublés !

Sur [Les Petites Pierres](#), tous les dons
sont [doublés](#) et [défiscalisés](#)*!

Si vous faites un don de 10€, le
CCAS de SADA recevra 20€.

Être une petite pierre

Vous pouvez nous soutenir en faisant connaître ce projet autour de vous.



*Si vous êtes un particulier, votre don fait l'objet d'une déduction fiscale de 75 % dans la limite de 529 €. Au-delà, la réduction d'impôt est de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Si vous êtes une entreprise, votre don fait l'objet d'une déduction fiscale de 60 % dans la limite de 5 ‰ de votre chiffre d'affaire. Un reçu fiscal sera émis pour toute personne effectuant un don avec sa carte de paiement personnelle.

Vous recevez cet email car vous avez souscrit à la newsletter Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale, 11 rue Louise Thuliez, Paris 19ème

ccas@mairiedesada.fr